

## Recommandations aux auteurs :

Taille des articles : 45 000 caractères maximum (espaces compris)

Présentation des articles :

- Police « Times New Roman », taille 12, interligne simple
- Notes : en bas de page
- Références bibliographiques : en fin d'article
- Indiquer sous les tableaux et graphiques le champ, la source et si nécessaire une note de lecture

Éléments à joindre :

- un fichier excel des tableaux et graphiques figurant dans l'article et appelé dans le texte
- une présentation succincte de l'auteur ou des auteurs : fonction, organisme, domaines de recherche et adresse mail (3 lignes maximum)
- un résumé (1500 signes maximum, espaces compris)

Présentation des références bibliographiques :

- Dans l'article, la référence est citée entre parenthèse avec le nom de l'auteur et l'année de publication (Abdef, 2012)
- A la fin de l'article, les références sont classées par ordre alphabétique d'auteurs et présentées ainsi :
  - Ouvrage : nom de l'auteur en majuscules, initiale du prénom en majuscule, année de publication entre parenthèses, titre de l'ouvrage en italique, éditeur, nombre de pages (au-delà de trois auteurs, l'énumération des noms des suivants peut être remplacée par « et al. »)  
Exemple : ABDEF G. (2012), *Les vulnérabilités de demain*, L'Essai, 32p.
  - Chapitre d'un ouvrage collectif : nom de l'auteur en majuscules, initiale du prénom en majuscule, année de publication entre parenthèses, titre du chapitre entre guillemets, suivi de *in* nom du directeur ou de l'éditeur de l'ouvrage en minuscules, titre de l'ouvrage collectif en italiques, éditeur, nombre de pages  
Exemple : HIJOP Q. (2012), « Comment appréhender les vulnérabilités ? », in Abdef G. (dir.), *Les vulnérabilités de demain*, L'Essai, 12p.
  - Article de revue : nom de l'auteur en majuscules, initiale du prénom en majuscule, année de publication entre parenthèses, titre de l'article entre guillemets, titre de la revue en italiques, numéro de la revue, pages  
Exemple : ABDEF G. (2012), « Qui sont les personnes en situation de vulnérabilité ? », *Les populations vulnérables*, n°1, pp 62-78.